

Le 19 mai 2009

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article 525 & 526 du Traité et Actes uniformes OHADA

L'Assemblée générale ordinaire de Forestière Equatoriale se tiendra le mercredi 3 juin 2009 à 11 heures à Abidjan (République de Côte d'Ivoire). Immeuble Bolloré, Avenue Christiani Treichville.

Un avis de convocation a été publié dans le Journal d'Annonces Légales « Fraternité Matin » publié à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 15 Mai 2009.

Un exposé sommaire de l'activité et des résultats, ainsi que les modalités de participation, est adressé dans les délais légaux aux actionnaires détenant des titres au nominatif. Il est consultable sur le site internet de la société : www.forestiere-equatoriale.fr

Tout actionnaire peut également consulter sur le site internet l'information réglementée, notamment les résultats.

Les autres documents et renseignements prévus à l'article 525 & 526 du Traité et Actes Uniformes OHADA sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires au siège administratif de la société, Tour Bolloré - 31-32 quai de Dion Bouton – 92811 Puteaux cedex.

